

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 SG 65** Subvention (2 000 euros) à l'Association de la Dynamique d'Outre-Mer - ADOM (11e) pour l'organisation d'activités et de manifestations à caractère sportif et culturel pour les jeunes.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association de la Dynamique d'Outre-Mer – ADOM, dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association de la Dynamique d'Outre-Mer - ADOM, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation d'activités et de manifestations à caractère sportif et culturel pour les jeunes.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 2 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**